



## Labarthe'Infos

### Le bulletin d'information de votre commune

N° 1

Juin 2014

#### Sommaire

- La composition du conseil Municipal
- La composition des Commissions
- Les Délégués
- Le budget
- Les investissements et les projets 2014
- La vie Locale
- Les associations
- Civilité & Vie Pratique
- L'Etat civil

Mairie de Labarthe-Rivière  
05.61.89.03.22  
Fax 05.61.89.03.30  
commune.labartheriviere@orange.fr

## Message de Madame Claire Vouigny, Maire de Labarthe-Rivière lors de son élection le 28 Mars 2014.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs

Je veux avant tout remercier le public pour sa présence ce soir en ce début de mandature, mais aussi tous les habitants de Labarthe qui de par leur participation massive à l'élection de dimanche dernier ont témoigné de leur intérêt à la vie de la commune. Je les remercie de la confiance qu'ils nous ont accordée.

Je voudrais aussi remercier mes colistiers, pour leur implication dans la campagne et d'ores et déjà dans l'action, pour leur confiance et leur appui. Je remercie les conseillers sortants et ceux qui n'ont pas été élus (Michel Bassèdes, Jeanne Gouzenne, Elsa Lassalle, Paul Lassère, Nathalie Oliveira et Viviane Riqueza) avec une pensée toute particulière pour Claude Méda qui nous a quitté brutalement en cours de mandat. Je remercie également mes proches, mon mari et mes enfants, ma famille et mes amis pour leur soutien et leur patience.

C'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois le mandat que vous venez de me confier. Cette écharpe tricolore me permet de mesurer symboliquement l'ampleur de la tâche à accomplir et l'importance de mes devoirs vis-à-vis de la population.

Depuis mon installation à Labarthe je me suis toujours efforcée de mettre en conformité mes actes avec mes convictions dans le respect et l'écoute de tous que ce soit au travers de l'école, des associations, de la mairie ou de mon statut de correspondante Dépêche.

L'équipe municipale a conscience des situations difficiles que peuvent connaître les familles en cette période de crise. Nos actions et réalisations seront guidées par l'intérêt général aux vues des nécessités afférentes à la commune.

Ensemble avec le personnel communal dont je salue la compétence, nous poursuivrons nos efforts pour un service public de proximité dans le dialogue et l'interactivité, prenant en compte les besoins évolutifs et les attentes multiples. Je veux aussi saluer la présence de l'opposition et les remercier pour une campagne sereine. Je souhaite que dans le travail à venir nous ferons preuve d'esprit constructif, de sérénité et de respect des points de vue des uns et des autres. Avec vous et pour vous nous allons travailler ensemble pour notre ville et ses habitants, c'est avec pugnacité mais aussi humilité que je serai le Maire de tous les Bartains pour ces prochaines années.

Il est un nom que je n'ai pas cité me direz vous ! Il a pourtant œuvré longtemps pour la commune et c'est grâce à lui que je suis ici devant vous ce soir.

Arsène c'est avec beaucoup d'émotion et de sincérité que je te remercie et que je te rends hommage, un hommage à l'homme que tu es (humble et compétent) mais aussi et surtout au travail que tu as réalisé pour notre commune.

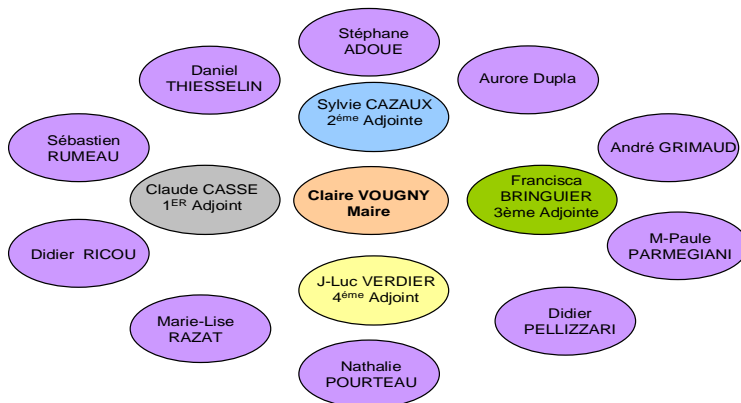
7 mandatures dont 6 en tant que Maire, 42 années passées au service des Bartaines et des Bartains. J'arrête là les chiffres car il y aurait encore tant à en dire. Terminé les appels au milieu de la nuit et les mauvaises nouvelles pas faciles à annoncer.

Merci à Annie ton épouse et au reste de ta famille d'avoir su se montrer patients et compréhensifs et d'avoir accepté de te « partager » tout ce temps.

Mais je sais que ce n'est pas un Adieu seulement un au revoir et que tu sauras rester disponible en cas de besoin.

Merci encore !

Claire Vouigny



**Même si le Maire délègue aux adjoints et aux conseillers, il conserve sa responsabilité sur l'ensemble des dossiers.**

**Chaque Adjoint est épaulé par un groupe de conseillers qui, par leurs compétences, apportent leur propre éclairage sur les dossiers.**

<p><u>Claude CASSE</u> Premier Adjoint chargé de : Voierie &amp; Bâtiments Appels Offre</p>	<p><u>Sylvie CAZAUX</u> Deuxième Adjointe chargée de : Finances &amp; Budget Communication Commerce &amp; Artisanat</p>	<p><u>Francisca BRINGUIER</u> Troisième Adjointe chargée de : Relation Ecole Vie associative Événementiel Aide à la personne</p>	<p><u>Jean-Luc VERDIER</u> Quatrième Adjoint chargé de : Agriculture &amp; Forêt Urbanisme</p>
---	---	--	--

Bâtiments & Voierie	Claude CASSE – André GRIMAUD – Didier PELLIZZARI– Sébastien RUMEAU – Daniel THIESSSELIN
Appels Offre	Claude CASSE – Marie-Lise RAZAT - Daniel THIESSSELIN – Jean-Luc VERDIER
Finances & Budget	Sylvie CAZAUX – Stéphane ADOUE – Didier RICOU – Daniel THIESSSELIN – Jean-Luc VERDIER
Communication	Sylvie CAZAUX – Stéphane ADOUE - Francisca BRINGUIER – Aurore DUPLA - Daniel THIESSSELIN
Commerce & Artisanat	Sylvie CAZAUX – Stéphane ADOUE– Aurore DUPLA – Didier RICOU - Daniel THIESSSELIN
Ecole	Francisca BRINGUIER – Stéphane ADOUE– Nathalie POURTEAU – Marie-Lise RAZAT – Sébastien RUMEAU
Culture Sport	Francisca BRINGUIER – Sylvie CAZAUX – Aurore DUPLA - Didier PELLIZZARI – Marie-Lise RAZAT - Daniel THIESSSELIN
Événementiel	Francisca BRINGUIER – Sylvie CAZAUX – Aurore DUPLA – Marie-Paule PARMEGIANI - Daniel THIESSSELIN
Aide à la personne	Francisca BRINGUIER – Sylvie CAZAUX – Marie-Paule PARMEGIANI - Didier PELLIZZARI - Nathalie POURTEAU
Agriculture Forêt Environnement	Jean-Luc VERDIER – Claude CASSE – Aurore DUPLA - Didier PELLIZZARI - Nathalie POURTEAU
Urbanisme	Jean-Luc VERDIER – Francisca BRINGUIER - Claude CASSE - Didier PELLIZZARI - Nathalie POURTEAU

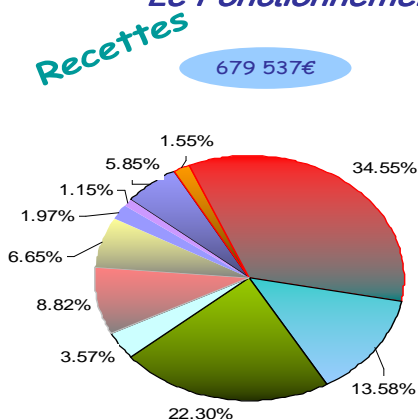
**Communauté des Communes du Saint-Gaudinois**  
Titulaires: Claire VOUVNY – Didier RICOU – Francisca BRINGUIER – Daniel THIESSSELIN

<p><b>SIVOM</b> Titulaires: Claire VOUVNY André GRIMAUD Suppléants: Stéphane ADOUE Claude CASSE</p>	<p><b>SICASMIR</b> Titulaires: M-Paule PARMEGIANI Didier PELLIZZARI Suppléants: Aurore DUPLA Nathalie POURTEAU</p>	<p><b>Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne</b> Titulaires: Claude CASSE André GRIMAUD</p>
<p><b>Syndicat de Transport de Personnes Agées</b> Titulaire: Sylvie CAZAUX Suppléant: Claude CASSE</p>	<p><b>Syndicat Mixte de l'Environnement et de l'Assainissement</b> Titulaires: Claire VOUVNY Claude CASSE Francisca BRINGUIER</p>	
<p><b>Syndicat Intercommunal D'Aménagt Hydraulique de la Plaine de Rivière</b> Titulaires: Jean-Luc VERDIER André GRIMAUD</p>	<p><b>Syndicat Des Eaux de La plaine de Rivière</b> Titulaires: Claire VOUVNY André GRIMAUD</p>	

Le nouveau Conseil Municipal mis en place a voté les différents budgets de la Commune. Dans le contexte économique difficile pour Tous, malgré la baisse des dotations de l'Etat et des Collectivités, nous avons maintenu **une hausse des taux d'imposition à 2%** dans un souci de ne pas aggraver la situation financière des ménages. Cela nous impose une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

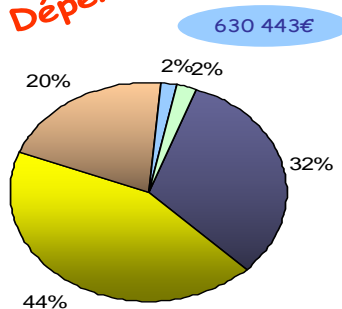
Le Conseil Municipal, pour la durée du mandat, a fixé le montant des indemnités de fonction : pour le Maire à 24 % de l'indemnité maximum soit une indemnité mensuelle brute de 912.35 €, pour chacun des 4 adjoints à 3 % de l'indemnité maximum soit une indemnité mensuelle brute 114.04€.

### Le Fonctionnement



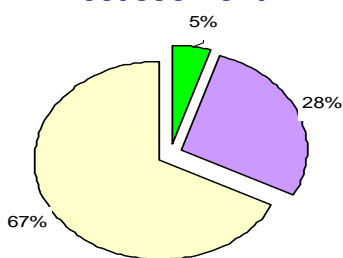
39 722€	Produits de services (Coupe bois, cantine scolaire, redevances diverses)
10 558€	Remboursement de frais de personnel (Dont ALAE)
234 801€	Contributions directes (Impôts locaux)
92 269€	Attribution de compensation (Reversement Taxe Professionnelle par la Communauté des communes)
151 540€	Dotation de l'Etat
24 239€	Autres Dotation Etat & Collectivités
59 963€	Compensation des taxes habitation & professionnelle + Droits de Mutation
45 190€	Revenus d'immeubles
13 410€	Autres Attributions (contre partie en charge)
7 845€	Produits Exceptionnels

### Dépenses



273 400€	Charges de Personnel (y compris le personnel communal ALAE remboursé par la Communauté des communes)
128 852€	Charges de Gestion courante Dont : Indemnités des élus (Maire & adjoints), Subventions aux associations, Service incendie, Sivom & Syndicat électricité
12 926€	Charges financières (Intérêts d'emprunts)
13 410€	Atténuation de produits (Contrepartie en Recettes)
201 855€	Charges à caractère Général Dont : Matériel, Maintenance, Petites fournitures, Energie, Assurance, Impôts, Cantine scolaire

### L' Investissement



Recettes	424 046€
Dépenses	203 830€

31 084€	Remboursement Emprunts (Capital)
172 747€	Opérations d'Equipements
424 046€	Subventions, Remboursement TVA, Emprunts, Fonds Libres

### Les Projets 2014

<b>Salle des Fête</b> : Rénovation et Aménagement	Coût 185 000€
<b>Mairie</b> : Réfection de la toiture et rénovation de la salle des Mariage	Coût 35 500€
<b>Cimetière</b> : Columbarium et Acquisition de terrain pour aménagement d'un Parking	Coût 8 000€
<b>Monument aux morts</b> : Stèle	Coût 1 500€
<b>Maire &amp; Ecole</b> : Acquisition de Matériel de bureau et informatique	Coût 5 500€
<b>Effacement réseaux Télécom</b> (Place Gallieni) :	Coût 25 032€
<b>Bâtiments Communaux</b> : Entretien Aménagement Sécurité :	coût prévisionnel 47 478€
<b>Travaux d'Electrification</b> : Eclairage de l'Allée centrale du Parc des thermes	
Programme de rénovation de l'éclairage public afin de limiter la consommation d'énergie afin de limiter la consommation d'Énergie sans réduire les plages d'éclairage.	

**Des dossiers de demandes de subventions sont en cours pour chaque projet éligible**

**Internet :**

L'accès au haut débit est possible sur l'ensemble du village, il reste malgré tout limité dans certaines zones et d'un fonctionnement aléatoire selon la météo ou l'environnement. C'est pourquoi nous avons choisi d'aider l'Association Tétaneutral dans le développement de son réseau. Le clocher est déjà équipé, le château d'eau est en voie d'électrification et la cabane des chasseurs sera prochainement munie d'une antenne relais. Une demande a été faite à la Mairie de Valentine pour équiper également le château d'eau du Bazert. Lorsque tout sera mis en place l'association proposera une réunion publique pour répondre à l'ensemble des questions des administrés. Contact de l'association : 0533003336.

**Réunions de quartier :**

Pour être au plus proche de vos préoccupations qui sont aussi les nôtres, des réunions de quartiers vont être mises en place, nous permettant d'échanger et de vous laisser la parole.

**Campagne de fauchage :**

Comme chaque année, le Conseil Général entreprend une campagne de fauchage raisonné au sein de la commune de Labarthe. Cette campagne de fauchage se réalise en 3 temps (mai/juin ; juin/juillet ; automne). Ce fauchage ne concerne uniquement que les accotements, les revers des fossés et les talus.

Pour rappel : l'entretien des haies privatives incombe aux propriétaires, le Conseil Général n'intervenant avec du matériel adapté que pour assurer les dégagements de visibilité

**Le Commerce et l'Artisanat**

Nous avons appris avec joie qu'Esther Monlezun, l'apprentie de Françoise Baquer gérante du tabac presse « Le Massenet », a été récompensée du titre de meilleure apprentie de Midi-Pyrénées. Esther est actuellement en 2<sup>ème</sup> année Bac Pro à Gourdan. De plus, Le centre-village de Labarthe-Rivière étoffe son offre de services : le salon «MJ coiffure» a lancé une nouvelle activité, un coin «onglerie» y est maintenant ouvert où Wendy Séverin vous y propose ses services de «nail art». Elle prendra soin des ongles (mains et pieds) du lundi au samedi, sur rendez-vous. Elle est aussi spécialiste du maquillage américain, le «maquillage des stars» grâce auquel elle peut remodeler un visage et faire une peau «zéro défaut ».

**Les Associations du Village :**

Notre village compte 14 associations. Le conseil Municipal est très attaché aux manifestations organisées tout au long de l'année et continuera d'apporter tout son soutien aux bénévoles qui les animent

ACCA	Chasse	DULAC Arnaud	06.89.31.71.89
ANCIENS COMBATTANTS		CASTRES Roland	09.74.62.15.17
CAP VERT	VTT	CHAPEU Sylvain	06.29.86.84.45
FOOTBALL		ALLEMANE Jean-Jacques	06.05.41.15.75
PETANQUE		CAZABAT Laurent	06.07.88.02.43
TENNIS		CAZAUX Sylvie	06.13.39.59.98
CLUB DES LOISIRS	3 <sup>ème</sup> âge	GORNIAC Jeanne	05.61.89.03.13
COMITE DES FETES	Fêtes-manifestations	BERGES Fanny	06.10.73.43.10
Gymnastique Volontaire		BESANCENOT Nicole	06.30.20.80.47
QI GONG	Gymnastique détente	KUHN Liliane	05.61.95.73.34
APE	Parents d'élèves	RUMEAU Sébastien	06.58.14.26.61
PASTEL REV'PLUS	Peinture	LARROQUE J-Pierre	06.27.34.58.51
VOCI SOSTENUTE	Chant	BARTHES Francine	05.61.95.19.44
Tourraqsue			

**Le Programme des manifestations à venir :**

**Du 21 Juin au 06 Juillet** : Tournoi Officiel de Tennis JEUNES

**Du 18 Juin au 22 Juillet** : Supra National de Pétanque

**Du 28 Août au 01 Septembre** : Fête Locale

**Du 06 Septembre et 13 Septembre** : Inscriptions à l'Ecole de Tennis et Cours Adultes

**20 Septembre** : Journée Tennis découverte ouvert à TOUS (enfants et adultes)

**21 Septembre** : Vide Grenier organisé par le comité des Fêtes

**Du 08 au 11 Novembre** : Exposition de Peinture organisée par l'Association Pastel Rev Plus à la Salle des Fêtes

**Mairie Horaires d'ouverture du secrétariat :**

les lundi, Mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 les mardi de 14h00 à 18h00 et les jeudi de 14h00 à 18h00.  
Ces horaires pourront éventuellement évoluer en fonction de la prise de congés des secrétaires.

**Carte identité :**

Il convient de vous adresser à la Mairie muni de 2 photos d'identité, votre ancienne carte, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, pour les mineurs produire également la photocopie de la carte d'identité d'un des parents.

**Passeport :**

Ils sont établis à la Mairie de St Gaudens sur rendez-vous (tel 05.61.94.78.11)

**Permis de construire – Rappel**

Pour toute construction, (maison, mur, cabane, hangar, garage, serre...) aménagement, extension ou agrandissement modifiant l'aspect extérieur un permis de construire est exigé.

**Les Déchets verts :** Il est rappelé que la commune ne dispose d'aucune décharge, ces déchets doivent être amenés à la déchèterie et ne doivent en aucun cas être brûlés.

**Feu :** Il est rappelé que tout déchet ne doit pas être brûlé sous peine de sanction par les services de la Gendarmerie.

**Ramassage des encombrants :**

Un ramassage est organisé par les employés communaux le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois sur inscription en Mairie. Ce ramassage est destiné à l'enlèvement de volumes modérés et non d'un déménagement complet (ne sont pas concernés le matériel HI-FI (TV...) et bouteilles de gaz).

**Travaux extérieurs sonores :**

L'arrêté Préfectoral en date du 23 Juillet 1996, stipule que les travaux de bricolage et jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques .... Ne peuvent être effectués que : - les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 - les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 - les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

**Ecole :** L'accès à l'école doit se faire exclusivement par l'entrée principale. Le portail devant la Cantine est réservé uniquement aux livraisons et accès pompiers. Tout stationnement est également INTERDIT devant cette entrée.

**Animaux errants – Rappel**

Par arrêté en date du 3 Novembre 2006 « il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, place et autres points de la voie publique sous peine de mise en fourrière et PV de 150€ ». La commune a passé une convention avec l'Association Protectrice des Animaux de St Gaudens. Tout animal errant sur le village sera désormais capturé par les employés communaux et amené au refuge de Miramont.

D'autre part, la commune fait son possible pour offrir aux administrés des sites agréables et entretenus (Bédiaou, Parc des Thermes...). Ainsi il est demandé aux propriétaires d'animaux de bien veiller à ce qu'ils ne laissent pas leurs déjections dans ces lieux. L'accès aux aires de jeux et bacs à sable est interdit aux animaux.

**Circulation**

Il est rappelé que l'utilisation de véhicule à moteur (auto, moto, quad, mobylette...) reste interdite dans l'enceinte du Parc des Thermes ainsi que sur les terrains annexes et sur les buttes du Saint Aubin. Cette mesure d'interdiction a pour but non seulement de permettre aux utilisateurs du parc d'évoluer en toute sécurité, d'assurer la sécurité des enfants et des riverains ainsi que la tranquillité des parents, et enfin d'éviter la dégradation des terrains de foot où évoluent une centaine de jeunes à l'école de Foot plusieurs jours par semaine. Un arrêté municipal a été pris La gendarmerie est chargée de l'exécution de ces arrêtés. Tout contrevenant s'expose à une lourde amende.

**Sécurité routière**

Certains croisements nous ont été signalés comme dangereux, souvent du fait du non respect du code de la route et plus précisément de la règle de la priorité à droite et d'une vitesse excessive des usagers. L'aménagement des croisements et la mise en place de panneaux supplémentaires représentent un coût supplémentaire pour la commune qui doit être planifié. Nous comptons sur votre vigilance pour rendre plus sûres les routes du village.

**Les salles du village :**

Elles peuvent être louées à tous, une grille tarifaire est en cours d'élaboration ainsi qu'un contrat de location. En effet de nombreuses détériorations y ont été constatées ainsi que la disparition de vaisselle et autres articles appartenant à la commune.

**A ce jour les salles sont mises à disposition gratuitement pour les Associations, pour les particuliers les tarifs appliqués sont les suivants :**

**La salle des Thermes est louée uniquement aux personnes habitant le village, location 80 €, Caution 160 €,**

**La salle de Camon est louée à tout le monde : Location 50 € + Caution 100€,**

**La Halle : la location est ouverte à tous, 160 € + Caution 310 €.**

**Le Média Bus est sur le village le 2ème vendredi de chaque mois de 14h30 à 16h00 (Prêt de livres et CD)**



**Les Naissances :**

Aaron SIERRA né le 15 mars  
 Zélya RICAUD GASPIN née le 27 avril  
 Lucas BOYER né le 06 mai  
 Antonin NICCOLI né le 22 mai  
 Gabin POURTEAU né le 30 mai

**Les Mariages :**

Raymond et Odile ROGAWSKI le 17 mai

**Les décès :**

Yvette ROSSO le 01 janvier à l'âge de 85 ans  
 Francine JACQUOT le 17 février à l'âge de 101ans  
 Jacques ANTONA le 15 avril à l'âge de 73 ans  
 Pierrette CADEOT le 18 mai à l'âge de 81ans  
 Evelyne GOUZENNE le 29 mai à l'âge de 80 ans

Passage du **Tour de France** : le 23 juillet 2014, l'Etape du Tour de France, Saint-Gaudens - Saint-Lary passera par notre village. Vous pourrez aller encourager les coureurs. A ce titre le « Bazert » et tous ses accès seront fermés de 10 h30 à 15 h 30

**Le petit train touristique** : comme chaque année, le petit train touristique fera halte à Labarthe Rivière, pour découvrir ou redécouvrir, le village, les Thermes et le parc communal.

Deux dates à retenir :

- Jeudi 17 juillet (RDV au parc des thermes à 14 h 30)
- Jeudi 31 juillet (RDV au parc des Thermes à 14 h 30)

